

Compte rendu du CTPMESR du 10 mai 2010

Pour la FSU : Christophe Blondel, Marie Ganozzi, Gisèle Jean

Renouvellement du CTPMESR

Les résultats du renouvellement seront proclamés demain à 14h30

Généralités

La FSU, vu la procédure d'urgence, n'a pas pu réunir plus de 3 représentants. Elle demande donc que l'administration retire un siégeant, de façon à rétablir la parité. L'administration accepte et ne votera donc qu'avec 14 voix.

L'UNSA-éducation fait une déclaration générale à base d'exemples personnels. Les personnels espéraient beaucoup du chantier carrières ... Exemples multiples de déceptions. L'UNSA demande à la ministre de corriger tous ces exemples de mauvaises applications de l'autonomie.

L'administration répond que cette déclaration sera annexée au PV, mais on ne peut pas en discuter faute que les points évoqués soient inscrits à l'ordre du jour.

Par application du tour de rôle, monsieur Favennec, UNSA, est nommé secrétaire-adjoint de séance.

Les PV d'avril et juin 2009 sont approuvés à l'unanimité.

Etat des textes précédemment soumis au CTPMESR

Sur quoi portent les divergences ? Le CTPMESR sera-t-il consulté après ces divergences aplanies ?

Réponse : les CPE, le conseil d'État entendu, ne pourront pas faire exception à la règle des CAP : exclusion de la séance pour les personnels promouvables. L'administration dit qu'elle a essayé de « passer en force », mais si on passe en force et qu'il y a le moindre contentieux, les promotions seront annulées.

Tous les autres textes ont été publiés, les deux derniers attendent juste les contreseings avant leur parution au JO.

EPAURIF

Alain Neveu, chef de service au DGESIP-DGRI, situe le début de l'histoire en 1997, lorsqu'il s'est agi d'organiser le désamiantage en particulier. Le 5 octobre 2006 a été pris un décret créant l'EPAU. Le CTPMESR n'avait pas *a priori* à examiner le décret créant l'EPAURIF, mais il fallait l'avis d'une instance consultative. L'EPAURIF n'en a pas, l'EPAU non plus, c'est pourquoi le bébé retombe sur les bras du CTPMESR.

La CFDT demande combien il y a de personnes dans l'EPCJ ... Le conseil d'État a récemment fait observer que les textes avaient besoin d'être mûris et analysés. Quel a été l'avis du CTP de l'EPCJ réuni le 13 avril ? Sur l'historique, l'administration pourrait remonter plus haut, en 1993, lorsqu'avait été conçu un GIP pour les constructions universitaires (sous le ministère de Jack Lang). La CDFT insiste sur le fait que le GIP respectait l'autonomie des établissements. L'EPAU avait ensuite été

discuté ici, et la représentation syndicale avait voté contre parce qu'il s'agissait de recaser une personne proche du sommet de l'Etat ... C'est pourquoi l'EPAU n'a pas vraiment vécu.

Quant au fond. Première question : faut-il ou non qu'il y ait un outil de l'Etat pour l'aménagement universitaire en Ile de France, au-delà du désamiantage de Jussieu ? La CFDT répond oui. Mais cet outil de l'Etat ne peut pas se substituer à la volonté propre des établissements. Autre question : y a-t-il une volonté de l'Etat ? La composition du CA fait écrouler la CFDT de rire (*sic*). Le rapport Larrousturou a montré comment des décisions du CA étaient jetées au panier sur injonction de personnalités. La composition de ce CA est foncièrement inutile. Veut-on tenir compte des changements récents ? Quel rôle concède-t-on aux collectivités territoriales ? Dans le texte il est trop mince. La représentation des établissements est également trop mince. Dans le texte de l'EPCJ il y avait deux représentants du personnel ... Et il n'y a aucun représentant du personnel des établissements concernés. Quelle sera la relation de l'EPAURIF avec l'établissement public de Saclay ? Saclay est-il en Ile-de-France ? S'agit-il d'un fonctionnement déconcentré ou d'un fonctionnement centralisé ? Quelles seront les ressources de l'établissement ? L'article sur les partenariats est-il là pour pallier un manque de ressources ?

Alain Neveu répond que le plafond d'emplois de l'EPCJ est de 57 et que l'établissement est très près de ce plafond. Le budget est de l'ordre de 5 M€. Concernant Saclay, il y a projet de création d'un EPPS (Paris-Saclay). Alain Neveu se défend qu'il s'agisse ici d'établir un monopole de maîtrise d'ouvrage, mais d'offrir un service. Les ressources financières comportent d'ores et déjà les crédits d'investissement du MESR et les crédits d'investissement de type PPP assis sur les opérations du plan Campus ... Les perspectives de dévolution changent des points très importants.

La CGT ne reviendra pas sur l'aspect historique. Oui, l'Etat doit se doter d'un outil, mais c'est la nature de l'outil qui pose problème. On est en plein dans une politique de pilotage. La LRU montre sa vraie nature dirigiste et autoritaire. L'autonomie n'est que l'autonomie de mettre en œuvre la politique décidée par l'Etat. La CGT votera contre le dispositif.

FO trouve que présenter l'EPAURIF comme continuateur de l'EPCJ banalise la chose, mais il y a la loi LRU avec la possibilité de dévolution du patrimoine. Il y a aussi les PPP. Il y a la politique des pôles ... Dans l'opération Poliveau, les personnels du Muséum sont unanimement contre, avec des arguments scientifiques, belle illustration de l'application du rapport Larrousturou. Il va y avoir énormément de pots cassés. Passer de 130 à 45 implantations, on se demande qui va en profiter. On se demande comment l'Etat gère son patrimoine. Cet instrument livre au marché la gestion d'un patrimoine qui était celui de l'Etat, l'invocation des PPP le prouve.

Déclaration de la FSU, *cf.* annexe.

L'UNSA est « globalement d'accord avec les autres fédérations » mais veut souligner le déficit de représentation dont souffre l'établissement.

Alain Neveu apporte quelques réponses. Sur la réduction du nombre d'implantations, construire des sites mieux conçus répond certainement aux attentes des personnels et des étudiants. Dans le projet de décret, il n'y a pas de rôle prescripteur, il n'y a qu'un rôle de prestataire technique à la demande de l'Etat ou des établissements. L'établissement public intervient « à la demande de l'Etat ou des établissements ».

Examen des amendements

Les amendements, dont une douzaine d'amendements présentés par la FSU (*cf. infra*), sont tous rejetés, l'administration ayant systématiquement et unanimement voté contre.

L'UNSA s'offusque que l'administration ait systématiquement voté contre. L'UNSA, qui n'avait pas cette intention, votera du coup contre le projet !

La CFDT est aussi tout à fait interloquée. Depuis deux ans et demi elle rappelle qu'il y avait eu dialogue et estime ahurissant que l'administration ait choisi de bloquer ses votes. Nous n'avons pas fait preuve d'un état d'esprit maximaliste, nous sommes donc forcés de voter contre.

Et toutes les organisations syndicales votent contre (même FO qui avait refusé de prendre part aux votes des amendements).

14 contre et 14 pour (voir détail plus bas).

Grand emprunt.

L'avancement du "Grand emprunt" fait l'objet d'un exposé à l'intention des organisations syndicales :

Excellence, excellence ... Principe : accorder des moyens supplémentaires pour les priorités de recherche et les équipements scientifiques performants.

Un organigramme à tout casser. Le grand opérateur, pour la recherche, c'est l'ANR.

Une répartition arborescente qui accorde par exemple 1 G€ à l'opération plateau de Saclay.

A hauteur de 7,7 G€ on dote en capital non consommable des « campus » qui recevront les revenus du capital. Il y a une période probatoire de 3 ans, après la dotation est versée définitivement au campus.

Point anecdotique, on augmente la dotation des instituts Carnot.

Financement de laboratoires d'excellence, où que ce soit. Financement sous forme de capital à hauteur de 1 G€. La sélection prendra en compte non seulement sur la recherche, mais aussi sur le projet de formation.

La création des IHU est une application du rapport Marescaux, on compte en soutenir 5. Ils seront à même de dispenser une formation de haut niveau pour les personnels, et de favoriser le passage de la recherche clinique au lit du patient d'une part, le passage à l'industriel d'autre part.

Équipements d'excellence : financer des équipements de taille intermédiaire, de 1 à 20 M€. C'est ce qui commence à être trop gros pour les établissements eux-mêmes.

Constituer des cohortes sur de grandes durées. Se doter d'outils de recherche à long terme en sciences de la santé.

La FSU estime que ce plaidoyer pour une réorganisation quasi militaire est une insulte aux chercheurs, qui n'ont pas attendu les ordres pour collaborer entre eux, que le déménagement autoritaire de l'université Paris-sud sur le plateau de Saclay est un épouvantable gâchis, que ne justifie que la volonté de faire une opération immobilière sur ses terrains actuellement si bien situés à proximité des gares, que la description des financements d'équipements d'excellence (1 à 20 M€) par le GE est un aveu de l'indigence à laquelle on a réduit les EPST en général et le CNRS en particulier. Et

qu'il est d'une absurdité totale de prétendre qu'il est rentable de replacer de l'argent qu'on a emprunté, plutôt que de recourir au financement régulier par le budget de l'Etat. Ce système ne va pas soutenir la recherche, il va l'achever !

La CFDT est satisfaite des explications données. Elle ne partage pas ce qui a été dit par la FSU. Le rapport mis sur le site de l'Elysée a bien mis en évidence des retards français que le financement récurrent ne peut pas suffire à résorber. Une question sur le soutien aux bibliothèques ... La CFDT demande quand même des précisions sur la logique de site. N'y a-t-il pas un risque de « chacun pour soi et le Grand emprunt pour tous » ? Quels modèles de gouvernance d'établissement prévoit-on ?

L'administration répond que pour les campus d'excellence, on parle « d'ensembles territorialement cohérents », mais que ce peut être en réseau, la chose est en discussion. La logique de site doit être mentionnée à propos des laboratoires d'excellence, ils doivent être en relation avec des campus. Il peut y avoir des briques partout sur le territoire, mais il faut construire des maisons qui soient un peu plus que des tas de briques, a dit la ministre. La visibilité de certains territoires est un des objectifs de l'opération. On vérifiera que les assemblages feront effectivement travailler les gens ensemble dans la durée.

La CFDT s'inquiète des gens qui seront recrutés, dans le cadre du GE, par CDD ? Comment va-t-on constituer les jurys des appels à projets ? Le risque existe que l'argent aille à ceux qui n'ont pas des briques, mais déjà de superbes maisons ... Quelle relation entre ce qui s'est passé lundi et ce qui s'est passé jeudi ? La part du consommable est désormais un peu élastique ? Quel va être l'effet du gel des dépenses qui vient d'être annoncé par le gouvernement ?

FO ne répète pas les observations faites par la FSU, mais les partage. On peut s'étonner d'entendre depuis quelques mois l'apologie des pôles, et d'autre part que l'avenir est aux réseaux ... Vu la liste des actions proposées, quel est l'avenir d'un jeune étudiant qui veut s'orienter vers la recherche ? Il doit s'engager nécessairement dans une des opérations soutenues par le GE. Ce sont des disciplines entières qui vont disparaître. Quant aux contractuels : au CNRS leur nombre a augmenté ces dernières années de 40%. Ce n'est pas la volonté du CNRS, c'est la nécessité du travail sur contrats ... Des directeurs d'instituts hésitent désormais à recommander aux jeunes de s'engager dans la recherche. Au travers du GE, c'est le système assez unique du CNRS, avec ses chercheurs à temps plein, qu'on est en train de démolir. Le système du capital non consommable a conduit des universités américaines à licencier des milliers de personnes. Il faut repartir en sens inverse. Se demander combien de chercheurs on veut et à partir de la réponse, se donner les moyens de leur donner l'environnement qui convient. Ce sont des postes de fonctionnaires d'Etat dont la recherche a besoin aujourd'hui.

Le directeur de recherche CNRS qui parle au nom de la CGT est d'accord avec la FSU, au détail près qu'il ne pense pas que le projet soit absurde, mais soit bien au contraire un système d'asservissement de la recherche aux projets industriels. Des disciplines – l'endocrinologie par exemple – disparaissent. La précarité augmente. En biologie, l'affaire des IHU est exemplaire. On va faire 5 IHU mais en réduisant considérablement le nombre des CHU. On va faire un numéro d'affichage au profit de quelques mandarins ... On parle de jurys internationaux, mais on connaît déjà les gagnants. On va masquer la misère avec quelques vitrines et dérouler le tapis rouge aux industriels. Sanofi-Aventis a liquidé 1300 emplois dans le domaine de la preuve de concept ... Telle est la réalité du Grand emprunt : faire faire la recherche industrielle par la recherche publique. A l'ANR le record de la technocratie est atteint.

L'ANR n'a aucune compétence, elle choisira les experts en fonction du genre de réponse qu'on lui aura soufflé d'avoir. Certains ont vu que « l'ANR s'est améliorée » ! Tout ça n'est que la soumission pure et simple de la recherche française aux intérêts privés.

Marie Ganozzi (FSU) soutient ce qui a été dit pour la FSU, CGT et FO, mais veut ajouter qu'à propos des « soins de haut niveau », elle se demande de quel « haut niveau » il s'agit. Qualité des soins (y compris la qualité humaine) ? Ce qui fait la base de la santé, c'est le maillage de l'ensemble du territoire, c'est l'ensemble, c'est donc l'ensemble qu'il faut améliorer.

L'administration plaide que la dotation en capital fournira des revenus réguliers, qui permettront aux laboratoires d'excellence de faire des projets à long terme. Le soutien aux jeunes équipes fait partie des soucis du ministère. L'ANR a une compétence qui n'est « pas trop contestée » pour l'évaluation des réponses aux appels à projets. En réponse à une critique sur le risque des placements, l'administration répond qu'il n'est pas question de recourir à autre chose que des placements sécurisés, type « bons du Trésor », ce qui nous déroule un boulevard pour ironiser sur l'Etat qui s'apprête à acheter des bons du Trésor : c'est comme si on se prêtait de l'argent à soi-même !

Annexe :

Déclaration de la FSU concernant l'EPAURIF

Cette séance du CTPM, la dernière de ce mandat, est réunie dans un contexte qui mérite d'être rappelé. La politique du gouvernement, parce qu'elle vise en permanence à rogner les droits essentiels des salariés, parce qu'elle réitère ses attaques contre les retraites et poursuit son entreprise de mise au pas de la fonction publique, s'est vue sanctionnée par les citoyens dans les sondages, dans la rue et pour finir dans les urnes ! Malgré cela, dans l'enseignement supérieur et la recherche, les réformes désastreuses continuent, tant sur la formation des maîtres que sur la recomposition du paysage universitaire, la déréglementation des statuts et l'annihilation de l'autonomie scientifique des établissements publics de recherche. Le gouvernement et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche passent outre toutes les manifestations de rejet de leur politique, continuent d'ignorer les personnels et de ne pratiquer, au lieu du dialogue qu'attendent les citoyens, qu'une politique de coups médiatiques et de propagande.

Le projet soumis à cette séance s'inscrit pleinement dans cette démarche. Prenant appui sur un rapport contesté et qui, au demeurant, n'est censé concerner que les universités de Paris *intra-muros*, ce texte forge l'outil d'une recomposition autoritaire de l'enseignement supérieur en Île-de-France, et autorise tous les pillages du patrimoine universitaire francilien. Elle est bien oubliée, la promesse faite par la ministre de créer "un établissement d'aménagement universitaire à titre transitoire pour accompagner les universités ..." ; on n'est plus là dans le transitoire, puisqu'on n'envisage d'itérer l'évaluation de l'établissement qu'au cours de sa dixième année, on n'est plus dans l'accompagnement lorsqu'on se dote d'un instrument d'accaparement de la politique immobilière universitaire en Ile-de-France, en privant les établissements franciliens de quelque possibilité d'initiative que ce soit.

L'habillage du projet de création d'un "Établissement public d'aménagement universitaire de la Région Ile-de-France" au prétexte de la continuation de deux établissements préexistants, est un leurre grossier. Le champ d'action de l'EPAURIF projeté est immensément plus étendu que le champ d'intervention du seul des deux établissements qui ait vraiment fonctionné (l'établissement public du campus de Jussieu). En comparaison, c'est un monstre que nous prépare le texte présenté aujourd'hui : un établissement administratif gigantesque qui aurait la prérogative exorbitante de régler toutes les opérations immobilières des établissements publics du MESR en Ile-de-France, y compris, si on le prend au pied de la lettre (et pourquoi ne le prendrait-on pas ?) celles des EPST implantés à Paris ! Le rapport Larrouturou contient maintes recommandations contestables, mais il avait la prudence de recommander qu'en cas de création d'un établissement unique, il faudrait "veiller avec le plus grand soin à clarifier les responsabilités et les relations entre le pôle prescripteur et le pôle constructeur". Cette prudence, ce simple rappel à la nécessité d'une certaine séparation des pouvoirs, ont été purement et simplement passés à la trappe, par un gouvernement dont la séparation des pouvoirs est, ici comme ailleurs, la bête noire.

La rédaction de l'article 3 ne laisse aucun doute : ce n'est pas d'un service de maîtrise d'œuvre proposé aux établissements qu'il s'agit, mais bien d'une autorité de maîtrise d'ouvrage, substituée autoritairement aux établissements, jusque dans les opérations concernant les immeubles dont ils sont propriétaires. Le rapport Larrouturou parlait déjà audacieusement de "mandat de maîtrise d'ouvrage", on cherche vainement dans ce projet où il reste aux établissements mis au pas la liberté d'accorder un mandat ... Nous proposerons l'amendement consistant à substituer "œuvre" à "ouvrage" et nous verrons bien s'il s'agit là seulement d'un lapsus, mais nous n'avons guère de doute sur la question.

Nous n'avions guère d'illusion non plus sur la prétendue autonomie accordée aux universités par la LRU, mais force est de reconnaître que ce que le gouvernement présentait comme un fleuron de la loi, leur autonomie en matière immobilière, est foulé aux pieds par la création de ce "service central" qui ne dit pas son nom. Sous son couvert, le gouvernement pourra mener toutes les aventures immobilières qu'il voudra, comme – on le voit bien en ce moment - le déménagement autoritaire d'une université qui ne l'a jamais demandé, et cela dans une opacité d'autant plus parfaite qu'il n'est prévu aucune représentation démocratique au sein de l'établissement. La concertation avec les personnels et les usagers et même les établissements "victimes", puisque leur représentation au sein du conseil d'administration est réduite à la portion congrue, est évidemment le dernier des soucis du gouvernement.

Dans ce texte, dont sont totalement absentes les références aux personnels des établissements concernés par l'action de l'EPAURIF, il est symbolique que la représentation du personnel de l'établissement lui-même à son conseil d'administration soit réduite à un seul membre (un sur 21 membres !) Il est surtout vraiment très significatif que la représentation des établissements publics chapeautés par l'EPAURIF soit réduite à une petite minorité de membres et que la représentation du ministère se taille la part du lion.

La FSU tient à manifester son opposition à cette politique de pilotage central et autoritaire toujours plus affirmée, qui utilise le prétexte d'un rapport sur l'immobilier universitaire purement parisien pour remettre sous la tutelle directe du ministère tout l'immobilier des universités de la région Île-de-France, et peut-être même aussi celui des EPST qui y sont installés. Il est vrai qu'après qu'on a fait une loi pour obliger une université qui ne le veut pas à déménager, après qu'on a multiplié les superstructures

(pôles, réseaux, alliances, agences de financement et d'évaluation opaques) pour étouffer toute capacité d'initiative des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, après qu'on a substitué au soutien budgétaire de la Nation une politique de coups médiatiques et financiers dont le Grand emprunt est le dernier avatar ridicule, on peut désormais imaginer n'importe quoi. Le texte révèle dans tous ses détails le souci de verrouillage total des opérations par le gouvernement, l'absence de tout contrôle démocratique de l'établissement projeté, aussi bien interne qu'externe, et la tutelle plus que jamais remise sur les universités.

La FSU votera contre ce projet et demande qu'une négociation approfondie avec les représentants des personnels et des usagers se substitue enfin aux méthodes autoritaires des plans Campus et Grand emprunt, dont ce projet n'est qu'une nouvelle déclinaison. Elle renouvelle son appel pour que, le gouvernement mette un terme à son projet désastreux de marchandisation de la connaissance et engage enfin l'enseignement supérieur et la recherche dans une dynamique de développement, qui ne peut passer que par une concertation véritable avec les personnels et les étudiants.

Votants :

-14 représentants de l'administration qui vont systématiquement voter contre ,
aucun amendement ne sera pris en compte
- représentants syndicaux : 3 FSU, 4 UNSA, 4 CFDT , 2 CGT, 1 FO (qui ne prendra part à
aucun vote d'amendement - NPPV)

Amendements présentés par la FSU

Amendement n° 1

Article 3, premier alinéa : à la suite de "après avis du ministre chargé du domaine" ajouter "avis des conseils d'administration des établissements concernés, du conseil régional d'Île-de-France et du conseil de la Ville de Paris".

13 pour , 14 contre, 1 NPPV

Amendement n° 2

Article 3, alinéa 2 : 1°) remplacer "A la demande de l'État" par "A la demande de l'État et des établissements publics concernés".

5 pour (CGT ,FSU)

18 contre

1 NPPV

Amendement n° 3

Article 3, alinéa 2 : 2°) remplacer "d'accompagner" par "d'accompagner, s'ils le souhaitent".

13 pour

14 contre

1 NPPV

Amendement n°4

Article 3, alinéa 2 : 3°) remplacer "d'assurer" par "d'assurer, pour les établissements qui le souhaitent"

13 pour

14 contre

Amendement n°5

Article 3, alinéa 2 : 3°) remplacer "maîtrise d'ouvrage" par "maîtrise d'œuvre".
retiré

Amendement n°6

Article 3, alinéa 2 : 3°) remplacer "d'assurer la réalisation" par "d'assurer, par délégation, la réalisation".

5 pour (FSU, CGT)

18 contre

1 NPPV

Amendement n°7

Article 3, alinéa 2 : 4°) insérer "pour les établissements qui le souhaitent"

13 pour

14 contre

1 NPPV

Amendement n°8

Article 3, alinéa 3 : supprimer les mots "de l'État ou"
retiré

Amendement n°9

Article 3, alinéa 4, remplacer "à la demande d'autres ministres ou des établissements publics placés sous leur tutelle" par "à la demande d'autres ministres et des établissements publics concernés".

13 pour

14 contre

1 NPPV

Amendement n°10

Article 5 : remplacer "et au cours du premier semestre de la dixième année à compter de sa date d'entrée en vigueur" par "et ensuite tous les quatre ans".

5 pour (FSU, CGT)

14 contre

8 abstentions (CFDT, UNSA)

Amendement n° 11

Article 6 : 3°) remplacer "quatre représentants" par "huit représentants" et ajouter un alinéa "- quatre directeurs généraux ou présidents d'établissements publics scientifiques et techniques, dont le président du Centre national de la recherche scientifique".

Cet amendement a été modifié après discussion avec la CFDT qui proposait un amendement proche introduisant deux représentants des collectivités territoriales et réduisant le nombre de représentant de l'État. A donc été mis aux voix l'amendement ainsi modifié :

remplacer "quatre représentants" par "six représentants" et ajouter un alinéa "- deux directeurs généraux ou présidents d'établissements publics scientifiques et techniques, dont le président du Centre national de la recherche scientifique".

13 pour

14 contre

1 NPPV

Amendement n° 12

Article 6 : 3°) remplacer "désignés par le ministre après avis de la CPU" par "désignés en leur sein par les présidents des universités d'Ile de France" et faire la modification similaire pour les écoles d'ingénieurs.

correspond à un amendement proposé par la CFDT

13 pour

14 contre

Amendement n° 13

Article 6 : 5°) remplacer "un représentant" par deux "représentants" et "élu" par "élus".

idem

Amendement n° 14 (sauf si l'amendement n° 11 est adopté)

Article 9 : supprimer le III.

13 pour

14 contre

Vote sur l'ensemble du texte : 14 pour, 14 contre